43e Année - N° 3224. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 8 Août 1931

# SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
*et au Bureau du Journal*

— ANNONCES —
Judiciaires ( la ligne ).....1,25
Réclames ( la ligne ).....1,50
Commerciales ( la ligne ).1,50
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

## L'ACTIVITÉ DE NOTRE Conseiller Général

Le citoyen Galici qui, chacun le sait, met toute son activité au service des intérêts du canton de Sisteron a tenu à se rendre compte sur place des besoins de la population qu'il représente et a étudié sur le terrain les divers projets qui vont devenir sous peu une réalité grâce et à sa vigilance et à la haute influence qu'il a su acquérir au sein du Conseil général Cette influence est due à son labeur et à l'étude approfondie à laquelle il s'est toujours livré sur toutes les questions soumises aux délibérations de l'Assemblée départementale.

Accompagné d'un *technicien* de haute valeur de l'administration des Ponts-et-Chaussées, le citoyen Galici a été reçu à Mison par M. Lieutier Baptistin le dévoué Maire, assisté de M. Escuyer adjoint, son excellent collaborateur. Ces Messieurs ont parcouru les divers points de la commune et d'un commun accord ont arrêté le programme suivant des travaux à effectuer :

1° Classement dans la petite vicinalité d'un chemin rural au quartier du Mas.

2° Etude d'un projet de construction de chemin comprenant :

a) Rectification et élargissement du chemin V. O. No 1 de Mison à Upaix entre la route nationale No 93 et le quartier du Marais (limite de la commune).

b) Rectification et élargissement du chemin No 5 de Mison au Poët entre la route nationale No 93 et le Poët. (La maisonnette, la Maure, le Poët). La liaison sera ainsi assurée de façon parfaite entre les trois communes : Ribiers, Mison, le Poët.

c) Construction d'un terrain de sports aux Armands.

On se souvient que grâce aux efforts du citoyen Galici deux chemins de la plus grande importance vont être continués dans la commune de Mison : le chemin de Mison-village au Buêch et celui des Baumas aux Menins et la Silve. Les fonds ont été votés ; les dossiers sont actuellement devant la Commission départementale pour la déclaration d'utilité publique ; les travaux vont être mis à l'adjudication le premier octobre courant et les premiers coups de pioches donnés avant cette date.

On voit par cet aperçu combien l'activité de notre Conseiller général a été bienfaisante pour les travaux de voirie concernant la commune de Mison. Aussi la population de cette commune a été unanime à manifester sa satisfaction à notre representant à l'Assemblée départementale. Très touché de ces marques de sympathie le citoyen Galici a dit à MM. Lieutier Baptistin, maire et Escuyer Léon son adjoint qui administrent avec un zèle et un dévouement sans borne la commune de Mison qu'ils pouvaient compter sur son dévouement de la façon la plus absolue et que plus encore que par le passé il se ferait un devoir de mettre toutes ses forces et toute son activité au service des intérêts de la collectivité.

Le citoyen Galici est, chacun le sait, un homme de sens pratique, un réalisateur ce qui est pour nous l'assurance que les projets ci-dessus qui viennent d'être mis à l'étude, seront bientôt grâce à lui une réalité.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu des visites effectuées par le citoyen Galici dans les autres communes du canton ainsi que le programme des travaux à exécuter dans ces diverses communes tel qu'il a été arrêté d'accord entre les autorités municipales, le représentant de l'Administration et notre Conseiller général.

## Création d'une Caisse Chirurgicale Mutualiste

Au cours de la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'Union Mutualiste Bas-Alpine, Mme Massot-Devèze, Présidente de l'Union, a fait connaitre aux Présidents des Sociétés de Secours Mutuels du département, que la Fédération Mutualiste de Alpes-Maritimes venait de créer une Caisse Chirurgicale extrêmement intéressante, à cadre interdépartemental.

Peuvent adhérer à cet organisme non seulement les Mutualistes, mais tous les membres de leur famille (femme, enfants, beaux-parents, sœurs, etc. )

Cette caisse a pour but d'assurer à ses adhérents le remboursement de la plus grande partie des frais d'opération d'hospitalisation ou de clinique. Ses avantages sont très supérieurs à ceux que donnent en pareil cas les Assurances Sociales. Pour les concrétiser, nous nous bornerons à citer deux exemples qui, mieux que de grands développements, sont susceptibles d'intéresser les Mutualistes sisteronnais :

Exemple n° 1. — Ablation d'appendice : prix du tarif opération, 1.500 fr. ; prix remboursé par la Caisse, 780 fr, plus 20 journées d'hospitalisation à 25 fr. et, le cas échéant, le prix de la radiographie se rapportant à l'opération.

Exemple n° 2. — Opérations obstétricales (accouchement provoqué, forceps) : prix du tarif opération, 1.000 fr, ; prix remboursé par la caisse, 520 fr. A ajouter, s'il y a lieu, l'hospitalisation de 25 fr. par jour et les frais de radio.

Ces chiffres ont suffisamment d'éloquence pour que nous nous dispensions de tout commentaire. Disons simplement que les cotisations sont des plus modiques : 10 fr. par an pour toute personne âgée de plus de 16 ans, 10 fr. par an pour le conjoint et 4 fr. pour chaque enfant de moin de 16 ans. Les familles de plus de deux enfants ne paient que pour les deux premiers, les autres étant également assurés.

En présence des avantages considérables que la Caisse Chirurgicale réserve à ses adhérents, les principales Sociétés de Secours Mutuels du département, notamment celles de Digne, de Forcalquier et des Mées, ont adhéré à cette belle institution appelée à rendre de si grands services aux mutualistes Bas-Alpins. Elle ne manquera pas d'intéresser très vivement aussi les mutualistes Sisteronnais, hommes et femmes Nous pouvons annoncer d'ores et déjà que des renseignements détaillés seront donnés aux intéressés sur cet important sujet au cours d'une réunion générale qui aura lieu prochainement et dont nous ferons connaitre la date en temps utile.

## CE QU'ON DIT

**On dit** *que le gros Silène de la Baume, en dépit de ses soixante-et quinze ans, éprouve de rudes concupiscences au temps que le calendrier annonce le changement des saisons.*

**On dit** *que ce curieux phénomène s'est ponctuellement reproduit, le premier matin du nouvel été, à la minute précise où la jeune Perrette de Sarrabosc lui versait sa tasse quotidienne de lait.*

**On dit** *que, trop animé pour s'attarder aux bagatelles de l'exorde, Silène lui offrit incontinent d'échanger un cordial baiser contre le napoléon ou la vignette étalés au coin de la cheminée.*

**On dit** *que la belle, plus choquée de la forme de la proposition que du fond, s'éloigna d'un air si digne que la fièvre de Silène tomba au degré où le flot se congèle sous le pont de la Baume.*

**On dit** *qu'après avoir fait le tour du village, elle revint lentement sur ses pas, et, déclara avec l'aimable naïveté de son âge que. réflexion faite, elle optait pour l'effigie du Petit Tondu.*

**On dit** *que, conscient de son état de faiblesse, Silène, la pria d'un ton où perçait le regret, de lui rappeler le désir de son cœur lorsque la tempête secouerait de nouveau sa noueuse ramure.*

## Les Fêtes de Barcelonnette

Malgré un temps menaçant dès l'aube grand nombre de Sisteronnais et de Sisteronnaises s'étaient joints au "quadrille" qui allait à Barcelonnette participer aux fêtes organisées à l'occasion du VIIe centenaire de la fondation de cette charmante petite ville. Nos concitoyens et concitoyennes avaient pour la circonstance revêtus le vieux costume de nos grand'mères et grands pères et leur arrivée fut saluée par des vivats et des applaudissements. Près de 6.000 visiteurs dont 631 costumes locaux participaient à cette manifestation alpine. Mais la belle gaiété Sisteronnaise prit ses droits dans la matinée vers 11 heures, sur la placé Manuel ou furent exécutées par le " quadrille Sisteronnais" les danses de nos aieux aux applaudissements répétés de tout un public enthousiasmé par une exécution parfaite des danses d'autrefois,

M. Emile Galici, conseiller général de Sisteron, tint a féliciter personnellement le doyen des danseurs, notre ami Henri Queyrel, agé de 70 ans, dont la fougue et la verve endiablée obtinrent un si légitime succès Il tint également à exprimer ses félicitations aux danseurs et aux charmantes jeunes filles qui recueillirent d'unanimes applaudissements. Au cortège de l'après-midi, le groupe des Sisteronnais et des Sisteronnaises fut longuement ovationné. A ce défilé, au groupe des félibres, auprès de M. Marcel Provence, animateur de ces fêtes, se trouvaient M. Emile Galici, conseiller général et municipal de Sisteron, accompagné de son collègue M Charles Bouquier, maire de Digne, conseiller général d'Entrevaux.

Dès onze heures du matin une nouvelle qui remplit d'aise tous nos concitoyens se répandit dans Barcelonnette : notre distingué compatriote Madame Massot-Devèze était promue Chevalier de la Légion d'Honneur ! Nos compatriotes savent avec quel zèle, quel dévouement inlassable et désintéressé Mme Massot-Devèze s'est attachée à la cause si noble de la mutualité, à celle de l'enseignement public à la rénovation de l'Art régionaliste.

C'est une femme de grand cœur, d'une haute culture et d'un dévouement sans borne à tout ce qui est noble et grand ! Le gouvernement de la République en lui conférant le ruban rouge a montré qu'il savait reconnaitre les services rendus à la collectivité. Jamais décoration ne fut mieux méritée. Que Mme Massot-Devèze nous permette de lui adresser ici au nom de la population toute entière nos plus vives et nos plus respectueuses félicitations.

* * *

Le Comité du Costume-Alpin a désigné à l'unanimité pour succéder à Mlle Hélène Terris, de Forcalquier comme Reine dis Aup 1932 Mlle Claire Revest qui présidera la fête du costume à Manosque en 1932. Bien sincères félicitations.

## Erreur Excusable

*Notre distingué confrère* Le Petit Marseillais *vient de commettre une erreur, erreur bien excusable du reste. Citant les personnages officiels qui assistèrent aux fêtes du costume à Barcelonnette, il porte comme présent : M. Richaud, maire de Digne », Mais, non ! mon cher confrère, M. Richaud n'est pas maire de Digne. Il est secretaire en chef de la mairie de Digne. C'est à la vérité un chef d'administration de grande valeur, je le reconnais volontiers et suis heureux de lui rendre cet hommage public mais enfin il n'est pas quand même maire de Digne : il ne prend pas lui-même les décisions relatives à l'administration de la Cité.*

*Ce qui cause l'erreur de notre confrère de Marseille c'est qu'il n'ignore point que non loin de la ville de Digne se trouve dans les Basses-Alpes une localité où précisément c'est le secretaire qui est maire. En effet par suite de la carence de l'élu du Suffrage Universel, c'est le secrétaire de mairie qui prend toutes les décisions ; le Maire n'est plus là que « pour copie conforme. » Le journaliste aura conclu que puis qu'il en est ainsi dans une ville des Basses-Alpes il devait en être de même au chef-lieu, et voilà pourquoi il a donné la qualité de Maire au Secretaire.*

*— Vous me direz peut-être que la localité où le maire a abandonné par suite de sa nonchalance bien connue, tous ces pouvoirs d'administrateur aux mains du secretaire n'a pas lieu de se féliciter de cette mesure. Vous me direz peut-être encore que cette façon de faire est illégale, que les droits issus du suffrage universet ne se délèguent pas ; je vous répondrai que vous avez peut-être raison, que ce sont là procédés détestables en tous points ; mais comme dit l'autre : « ça c'est une autre affaire. »*

*Et puis d'abord vous ne connaissez pas le nom de la localité qui a le peu enviable privilège de posséder un* maire in partibus, *une sorte de maire* par procuration, *Et je ne veux pas satisfaire votre curiosité. Je ne vous le dirai donc point ! Mais je vous vois sourire et hausser les épaules d'un air entendu ! Je parie, amis lecteurs. que vous avez déjà deviné ! décidément vous êtes par trop perspicaces. On ne peut plus rien vous cacher !*

*L'OBSERVATEUR.*

© VILLE DE SISTERON

# *Chronique Locale et Régionale*

## SISTERON

**Avis aux contribuables.** — Les contribuables sont informés que la perception est transférée à l'ancienne prison place de l'Eglise.

**Théâtre des Variétés.** — Prochainement la tournée officielle du Casino de Gréoux-les-Bains viendra donner : Le FLIBUSTIER, comédie dramatique en 3 actes, en vers de Jean Richepin, de l'Académie Française.

Au même programme : RIVAL POUR RIRE comédie Vaudeville en 1 acte.

La parfaite distribution de ce spectacle ainsi qu'une bonne interprétation sont le présage d'une soirée artistique qui laissera à tout le monde un souvenir vivant de la superbe pièce de Jean Richepin.

**Distinction honorifique.** — Les membres des deux sociétés de Secours Mutuels de notre ville applaudiront de tout cœur à la haute distinction que le gouvernement de la République Française vient de décerner, au titre de la mutualité, à Madame Massot-Devèze, qui reçoit la croix de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Depuis de nombreuses années, Mme Massot-Devèze s'occupe en effet de mutualité. Elle créa un mois avant la guerre *L'Union Mutuelle des Femmes de Sisteron,* si prospère aujourd'hui et qu'elle préside avec dévouement.

A Nice, par ses capacités et son activité, elle partage son temps entre diverses œuvres philanthropiques, notamment à un dispensaire dont elle préside avec tact et délicatesse la bonne administration ; sa compétence en la matière, son zèle bien connu à la cause mutualiste firent d'elle la présidente de la Fédération mutualiste Bas-Alpine et du Sud-Est.

Les mutualistes connaissent avec quelle distinction elle préside nos réunions annuelles qui ont lieu dans le département, aussi nous dirons que le Gouvernement en décorant Mme Massot-Devèze de la Légion d'Honneur a voulu non seulement l'honorer mais encore honorer les lettres, le régionalisme et la mutualité bas-alpine.

Mme Massot-Devèze est licenciée es-lettres et auteur d'une bibliographie sur M. Edouard de Laplane, l'auteur si apprécié de l'*Histoire de Sisteron.*

Nous nous permettons, en qualité de mutualiste, d'adresser à la nouvelle légionnaire, au nom de toute la mutualité Sisteronnaise vos vives félicitations pour cette distinction bien méritée.

M.-P. LIEUTIER,
Secretaire de la Société de Secours Mutuels. Médaille d'argent de la Mutualité.

**Le Chemineau.** — La representation du *Chemineau* qui aura lieu le Samedi 15 août à la Citadelle s'annonce comme devant être une des plus brillante. Le concours du doyen de la Comédie Française Albert Lambert réhaussera cette tragédie rurale à laquelle Jean Richepin a donné tout son cœur et tout son amour à la terre. Les autres artistes, Balpétré, Raoul Henry et Mmes Suzanne Courtal et Fany Robiane qui accompagnent le célèbre tragédien donneront à cette pièce un éclat sans pareil par une interprétation aussi riche que distinguée.

Les sociétés musicales de St-Auban et de Sisteron prêteront leur gracieux concours a cette manifestation artistique. Les places, 26, 22, 16 et 5 fr, peuvent être retenues à la Banque des Alpes.

**Eaux et égouts.** — Nous n'avions que trop raison de prévenir les bénéficiaires de l'eau potable qu'un gaspillage effréné serait nuisible au bon fonctionnement du bassin de réserve. Depuis quelques jours, pour permettre de remplir de nouveau le réservoir l'eau est coupée, elle sera à l'avenir réglée au moyen du compteur que des agents placent déjà dans les immeubles

**Afin de prévenir les usagers de l'eau** nous publions ci-dessous l'article 8 du règlement des eaux de la ville de Sisteron auquel ils voudront bien se conformer :

«Article 8. - Les eaux potables doivent être exclusivement consacrées au besoins du mènage, à la consommation humaine et à l'alimentation du bétail.

Il est interdit de les affecter aux usages commerciaux et industriels, à l'arrosage des jardins, au lavage des cours, écuries et remises.

Il n'est fait d'exception que pour les industries touchant à l'alimentation, telles que : Hôtels cafés, brasseries, restaurants, fabriques de conserves et produits alimentaires, eaux minérales, etc.

Toute contravention entrainera la suppression immédiate de la concession. La ville se réserve également le droit de ne pas accorder les concessions demandées pour un volume d'eau dépassant la consommation normale des habitants desservis par ces concessions et de résilier purement et simplement les concessions qui, par suite de consommation exagérée au mètre cube en plus du débit fixé par l'abonnement, démontreraient un emploi abusif. »

*Pour prévenir les infractions au règlement il serait de toute nécessité que la Mairie distribue un exemplaire aux usagers.*

**Pour la Moto-Pompe.** — L'appel lancé samedi dernier, dans le Sisteron-Journal a été entendu.

Nombreuses sont les personnes qui ont déclaré trouver excellente et opportune l'idée d'acheter une moto-pompe par voie de souscription publique et qui ont promis leur concours tant moral que pécuniaire.

Dans ces conditions, toutes les personnes que cette question intéresse sont conviés à se trouver le Mardi 18 août à 9 heures du soir, à la Mairie, pour constituer le comité de la moto-pompe.

Oraison a sa moto-pompe ; Manosque a sa moto-pompe ; Laragne a sa moto-pompe.

En avant pour la moto-pompe de Sisteron

**E. AUDIBERT**
*Inst. détaché au Collège.*

**Don.** — M. Martel propriétaire à Authon, ancien soldat colonial (expédition du Tonkin) à l'occasion du paiement de l'allocation des combattants a versé entre nos mains la somme de 25 fr. au bénéfice de la caisse des mutilés et A. C.

Nos remerciements à M. Martel.

**Le CHEMINEAU** est en vente à la **Librairie Lieutier.**


**A VENDRE**
**Propriétés** *sises au quartier de la Chaumiane. S'adresser à Mme COULON rue Saunerie, Sisteron.*

**A VENDRE**
**MOTO,** neuve,
3 **H P** S'adresser à M. Turrel, chef-cantonnier, Sisteron.

**A VENDRE :**
**CABRIOLET** *5 H P Citroën*
*S'adresser à M. RICHAUD, boucher rue Saunerie, Sisteron.*

**TEINTURERIE**
**DEGRAISSAGE**
*Dépôt ; Mme MARGAILLAN*
*21, Rue Droite,* SISTERON, *face le magasin de* La Belle Jardtnière.


## Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suite de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 fr. 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri IV, Paris.


**Paul ALBERT**
présente :
**le Vélo-moteur** *Atlantic,* qui consomme 2 litres aux 100 klom. paye 2 fr. 50 d'impôts, coûte **1.500** frs. et n'exige pas le permis de conduire.
**la Moto utilitaire** *Griffon,* 2 C. V. peneus Ballon, éclairage électrique, Tan - Sad. prix **2 800 francs.**
**Agences** : *Gnome et Rhône, F. N. Gillet, Lucifer.*
**Paul ALBERT,** *Avenue de la Gare,*
SISTERON


## Etat - Civil

du 31 Juillet au 6 Août

NAISSANCE

Néant.

MARIAGES

Goncalves François, surveillant des travaux à Sisteron et Vendetti Rosa, s. p. à Sisteron.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Vincent Corrita, coiffeur à Marseille et Latil Emma-Henriette-Elise, Sisteron

Miguel Garcia Bernal, journalier à Sisteron et Maria Bernal Ros Sisteron

DÉCÉS

Albert Célestin Paul Roche, 60 ans, hop.

## DIGNE

**Comité des Fêtes.**

**Représentation de plein Air " CARMEN ".** — C'est demain dimanche à 14 h. 30 dans la cour du Séminaire que sera donné l'excellente œuvre de Bizet " CARMEN " opéra comique en 3 actes ;

Nous avons publié la semaine dernière la composition de la troupe qui interprètera cet opéra comique, les principales vedettes de nos grands théâtres la composent et sauront lui donner la valeur artistique qu'a voulu l'auteur.

Un orchestre composé d'excellents artistes musiciens joueront la partition orchestrée et donneront à cette pièce théâtrale toute la valeur artistique et musicale. C'est donc une bonne soirée en perspective qu'il ne faut pas manquer d'aller écouter et applaudir.

**Un apprenti ferblantier-plombier** est demandé chez M. REVEST, quincailler, place de l'Horloge.


***Votre avenir*** **vous sera** dév. grâce à *la mystér et célèbre voyante* AUGUSTALES *villa Iris, 22, rue St-Augustin, à Paris. Envoy. date, mois naiss. prénom, 10f.50. Extraord par ses prédictions. Fixe date évènements, guide, conseille et dévoile tout. Bulletin-not. grat.*

***500 fr, par mois***
à AGÉNTS Hommes ou Dames
demandés partout
même dans villages
pour vente
CAFES TORREFIES
avec ou sans primes
*Etoblissements St-JAMES*
*Salon (Bouches-du-Rhône)*

**CABINET DENTAIRE**
**A. SILVY**
chirurgien-dentiste
*Cabinet ouvert le Dimanche*
Maison MARNEFFE, (Hôtel de l'Ancienne Poste) quatre coins, Sisteron.

**AUTOMOBILISTES !**
La nouvelle voiture **FORD** est exposée et peut être essayée chez *l'agent officiel* **Francis JOURDAN,** *Garage Moderne, Sisteron.*

**CABINET DENTAIRE**
**E. CASAGRANDE**
10 — Place de l'Horloge — 10
**SISTERON** — (Basses-Alpes)
**Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban**


**Etude de Me Guillaume BUÉS, notaire à Sisteron.**

# PURGE
## d'hypothèques légales

Suivant exploit de Me Bertrand, Huissier à Sisteron, en date du six août mil neuf cent trente et un, enregistré, et à la requête de :

1°) Monsieur **Robert, Emile, Philipe JOURDAN,** avoué à la Cour d'Appel d'Aix, et de Madame **Henriette, Pauline, Alix MACHEMIN** sans profession, son épouse, domiciliés et demeurant ensembre à Aix rue Goirand, N 5.

2) Et de Monsieur **Jean, Paul, Edouard MACHEMIN,** propriétaire, et de Madame **Simone Marie Céline THIBAUD,** sans profession, son épouse, domiciliés et demeurant ensemble à Valernes, Château de Saint-Didier.

Pour lesquels, domicile a été élu, à Sisteron, en l'Etude de Me BUÉS, notaire en ladite ville.

Notification a été faite à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de Première Instance de Digne, en son Parquet, au Palais de Justice.

Du dépôt, au Greffe du Tribunal Civil de première instance de Digne, à la date du vingt trois Juillet mil neuf cent trente et un, de l'expédition sur timbre et dûment collationnée, d'un acte reçu par ledit Me BUÉS, le vingt un Jutn mil neuf cent trente et un, enregistré, contenant vente par Monsieur **Joseph Mary Edouard MASSOT,** propriètalre, domicilié à la Motte du Caire, à Madame **JOURDAN** née **MACHEMIN** sus nommée et aux époux **MACHEMIN-THIBAUD,** aussi sus-nommés, ayant acquis indivisément entre eux et à concurrence de moitié chacuu, les époux **MACHEMIN,** pour le compte de la communauté d'acquêts existant entre eux, et Madame **JOURDAN** en remploi de fonds dotaux,

d'un **DOMAINE RURAL**

situé sur le territoire de la commune de **Sisteron,** dénomme *Le Plan Massot,* autrefois connu sous le nom de *Plan Laidet,* comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec logement de maîtres, cour, jardins, prés, vignes, labours, bois, patures et vagues, en parcelles tant attenantes que séparées, sises en divers lieux et quartiers, d'une contenance totale de cent-quatre-vingt-cinq hectares, quatre-vingt-treize ares, soixante-dix centiares.

Et moyennant le prix de *Deux cent cinquante mille francs.*

Avec indication :

1°) Que ladite notification lui était faite, conformément à l'article 2194 du Code Civil, pour qu'il ait à prendre sur le domaine vendu dans le délai de deux mois prescrit par ledit article, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait, et que faute par lui de le fâire dans ledit délai, le domaine dont il s'agit, serait et demeurerait aux mains des requérants, définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature, non inscrites.

2°) Et que tous ceux, du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus des requérants, ceux ci feraient publier ladite notification dans un des journaux d'annonces judiciaires du ressort du Tribunal Civil de première instance de Digne, conformément à la loi.

BUÉS, Notaire.


**l'UNION**
**LE NELTA UNION**
*est le plus*
*VELOUTÉ des Chocolats à croquer*

*En vente à la librairie Lieutier, Sisteron*


© VILLE DE SISTERON

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle — R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)



# Economie...

Ne vous laissez pas influencer par les dimensions extérieures d'une voiture. C'est toujours un poids inutile, encombrant et coûteux à transporter.

**Défendez votre porte-monnaie.**

La dépense annuelle d'entretien et de consommation doit vous guider pour l'achat d'une voiture.

Une voiture moderne, construite avec des aciers spéciaux à haute résistance, vous donnera le même rendement mécanique et le même confort intérieur qu'une grosse voiture, pour un budget d'utilisation des plus minimes.

*Cette voiture, qui possède un différentiel, vous offre 4 places confortables, ne consomme que 6 litres d'essence aux 100 klms, est imposée pour 5 cv.*

**Voici pourquoi**

a été construite la nouvelle 5 cv.

**Rosengart**

qui vous donnera les mêmes avantages que la plus luxueuse des voitures, avec une consommation de 6 litres d'essence aux 100 klms.

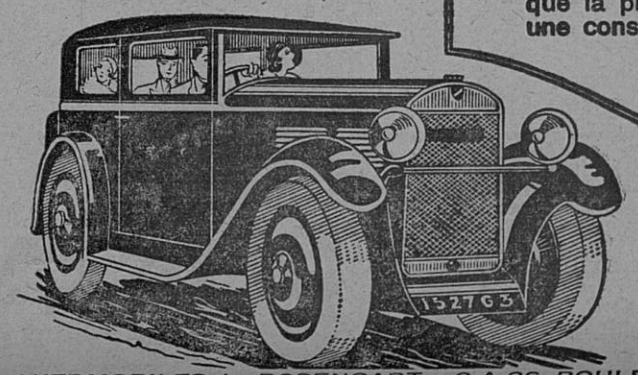

CONDUITE INTÉRIEURE
3 places - Châssis normal
**14.900 fr.**

NOUVELLE CONDUITE INTÉRIEURE
4 places - Châssis long
**15.900 fr.**

AUTOMOBILES L. ROSENGART - 2 A 36, BOULEVARD DE DIXMUDE - PARIS



# CITROËN

Les qualités PRATIQUES, l'ECONOMIE, la ROBUSTESSE, la MANIABILITÉ de cette voiture enthousiasme ses possesseurs.

Vente à crédit - Réseau d'amis possesseurs - Service Citroën - Stocks de pièces détachées - Echange des pièces - Réparations

Catalogue des Réparations

C4 F

| | |
|---|---|
| Chassis nu | 18.200 |
| Berline | 25.000 |
| Conduite | 25.000 |
| Familiale commerciale | 28.000 |
| Torpédo | 21.500 |

C6 F

| | |
|---|---|
| Chassis nu | 26.500 |
| Berline | 36.000 |
| Conduite | 36.000 |
| Familiale 7 places | 38.000 |
| Torpédo | 32.500 |

*Agent exclusif :* pour l'arrondissement de Sisteron

**A. AILHAUD**

*Tél. 85* — Splendid-Garage à SISTERON

*Sous-agent,* pour le canton de Sisteron et Noyers

**JEAN GALVEZ** *Tél. 2*

C4 F — C6 F



# Assainissement

Pour vos installations de Distribution d'Eau Froide d'Eau Chaude

Sanitaires — W.-C.
*Plomberie — Ecoulements*
CHAUFFAGE CENTRAL

Demandez Projet et Devis gratis, à

**BOUTILLON & VEYRON**

*Constructeurs*

6, Rue des Bons-Enfants — GRENOBLE

Téléph. 9.60 — Télég. Calofrigo — Rég. Com. 10.103

Entrepôt : à SISTERON



**Chauffage - Eau Chaude - Cuisine**

*assurés par un seul appareil*

# LE FOURNEAU BEVE

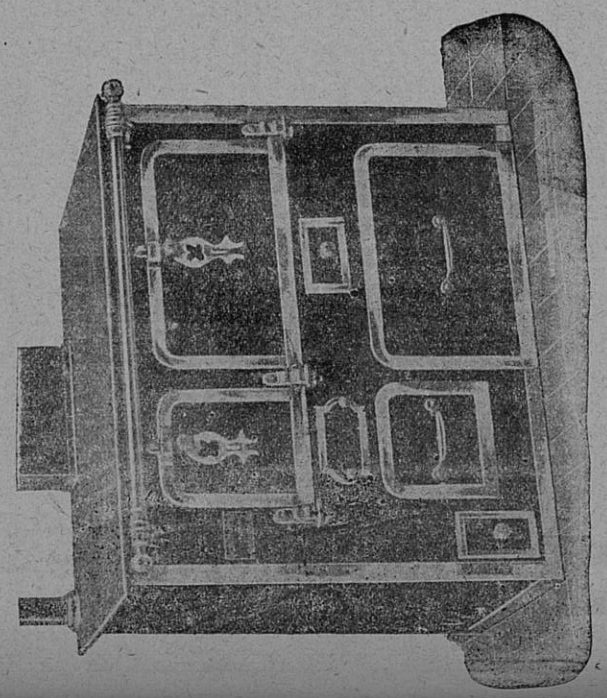

*Sur demande* — Envoi gratuit de la notice et liste des références.

*Sur demande* — Envoi gratuit de la notice et liste de références

S'adresser au *Service Technique, hôtel Clergues.*


© VILLE DE SISTERON

# GRAND GARAGE MODERNE

# *Francis Jourdan*

**Avenue de la Gare - SISTERON**

*Concessionnaire de la S. A.*

## MATHIS

**VENTES**

**ECHANGES**

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service
Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto
Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque
Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant, Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON